

COMPTE RENDU DU CCAS **REUNION DU 2 Mars 2026**

La Commission du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie le 2 mars 2026 à 11h à la Mairie de Château la Vallière sous la Présidence de Monsieur GAUTHIER Jean Claude.

Etaient présents : Monsieur Jean Claude GAUTHIER, Madame Roberte HABERT, Monsieur Etienne GIRARD, Monsieur Daniel SCHELSTRAETE, Madame Annick BOILEAU, Monsieur Patrick DIARD.

Etaient absents excusés :

Etaient absents : Monsieur Gérard MERCHIER, Madame Catherine WECLEWICZ, Madame Elodie CHAPIN.

Madame Annick BOILEAU a été désignée en qualité de secrétaire par le CCAS.

ORDRE DU JOUR

• APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

N° CCAS_2026_01

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du CCAS de Château-la-Vallière;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du président du CCAS est débattu, la Commission du CCAS élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président du CCAS de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et la Commission du CCAS a siégé sous la présidence de Mme Roberte HABERT ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par Mme Roberte HABERT :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	0 €	2 188,07 €	2 188,07 €
	Recettes réalisées	0 €	0 €	0 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0 €	2 188,07 €	2 188,07 €
	Dépenses réalisées	0 €	135,00 €	135,00 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	0 €	135,00 €	135,00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0 €	+ 2 188,07 €	+ 2 188,07 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	0 €	+ 2 053,07 €	+ 2 053,07 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	0 €	+ 2 053,07 €	+ 2 053,07 €

La Commission, après en avoir délibéré, par 5 voix Pour, à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du CCAS de Château-la-Vallière,

- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

• **AFFECTATION DU RESULTAT**

N° CCAS_2026_02

La Commission, après délibération et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2025 s'élevant à 2 053,07 € de la façon suivante :

- report à nouveau d'exploitation au 002 (Recettes) : 2 053,07 €

• **QUESTIONS DIVERSES**

-

La Secrétaire,

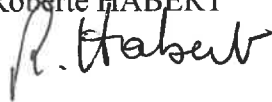
La Présidente (délibération CFU)

Le Président,

Annick BOILEAU



Robertte HABERT



Jean Claude GAUTHIER

